

Etendue des prestations variante collision franchise 0



Couverture		Prestation assurée	Étendue des prestations	Franchise*
Responsabilité civile	✓	Demandes de dommages et intérêts sur la base des dispositions légales en matière de responsabilité civile pour les dommages corporels et les dommages matériels	Somme d'assurance 100 millions CHF	0 CHF*
	✓	Contestation des réclamations injustifiées	Somme d'assurance 100 millions CHF.	0 CHF*
	✓	Protection du bonus	Aucune adaptation de bonus possible	-
Casco partielle Casco complète	✓	Collision (dommages effectués soi-même à son propre véhicule)	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF**
	✓	Protection du bonus	Aucune adaptation de bonus possible	-
	✓	Feu, événements naturels, glissement de neige	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF**
	✓	Vol	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF**
	✓	Collision avec un animal	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF**
	✓	Dégâts causés par les martres et les rongeurs	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF**
	✓	Couverture bris de glace étendue (Verre Plus)	Toutes les vitres (pare-brise, lunette arrière, vitres latérales, vitre de toit), phares, clignotants, réflecteurs arrière, feux de recul, rétroviseurs extérieur	**
	✓	Actes de vandalisme	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF**
	✓	Couverture dommages de parcage	Dommages de parcage illimité	0 CHF**
	✓	Objets transportés dans le véhicule	Somme assurée 2000 CHF	-
	✓	Couverture prévisionnelle en cas de changement de véhicule	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF**
	✓	Véhicule de location et de remplacement	500 CHF	-
Complément	○	Renonciation au recours/à la réduction des prestations en cas de faute grave	Idem responsabilité civile et casco complète	-
	○	Assurance passagers	Capital en cas de décès (20 000 CHF), invalidité (100 000 CHF), frais de guérison (illimité)	-

* Une franchise de 1000 CHF est prélevée pour tout conducteur de moins de 26 ans qui n'est pas identique au preneur d'assurance

** Franchise de 1000 CHF ; 0 CHF en cas de réparation dans un atelier approuvé ou dans le garage du partenaire de coopération

✓ Couverture de base
○ Alternative

Etendue prestations var. collision franchise 500



Couverture		Prestation assurée	Étendue des prestations	Franchise*	
Responsabilité civile	✓	Demandes de dommages et intérêts sur la base des dispositions légales en matière de responsabilité civile pour les dommages corporels et les dommages matériels	Somme d'assurance 100 millions CHF	0 CHF*	
	✓	Contestation des réclamations injustifiées	Somme d'assurance 100 millions CHF	0 CHF*	
	✓	Protection du bonus	Aucune adaptation de bonus possible	-	
Casco partielle	✓	Collision (dommages effectués soi-même à son propre véhicule)	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	500 CHF**	
		Protection du bonus	Aucune adaptation de bonus possible	-	
	Casco complète	✓	Feu, événements naturels, glissement de neige	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF***
		✓	Vol	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF***
		✓	Collision avec un animal	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF***
		✓	Dégâts causés par les martres et les rongeurs	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF***
		✓	Couverture bris de glace étendue (Verre Plus)	Toutes les vitres (pare-brise, lunette arrière, vitres latérales, vitre de toit), phares, clignotants, réflecteurs arrière, feux de recul, rétroviseurs extérieur	0 CHF***
		✓	Actes de vandalisme	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	0 CHF***
		○	Couverture dommages de parcage	Dommages de parcage illimité	0 CHF / 200 CHF***
		✓	Objets transportés dans le véhicule	Somme assurée 2000 CHF	-
		✓	Couverture prévisionnelle en cas de changement de véhicule	Valeur vénale majorée échelle A selon CGV	500 CHF**
		✓	Véhicule de location et de remplacement	500 CHF	-
Complément	○	Renonciation au recours/à la réduction des prestations en cas de faute grave	Idem responsabilité civile et casco complète	-	
	○	Assurance passagers	Capital en cas de décès (20 000 CHF), invalidité (100 000 CHF), frais de guérison (illimité)	-	

* Une franchise de 1000 CHF est prélevée pour tout conducteur de moins de 26 ans qui n'est pas identique au preneur d'assurance

** Franchise de 1500 CHF ; 500 CHF en cas de réparation dans un atelier reconnu ou dans le garage d'un partenaire de coopération

*** Franchise de 1000 CHF ; 0 CHF en cas de réparation dans un atelier approuvé ou dans le garage du partenaire de coopération

- ✓ Couverture de base
- Alternative

Couverture MultiAssistance

La couverture complète gratuite pendant 1 an



	Prestation assurée	Couverture d'assurance	Somme assurée par événement
Assurance	Protection juridique	Protection juridique en cas de voyage hors de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein Europe Hors d'Europe	250 000 CHF 50 000 CHF
	Assistance automobile	Assistance en cas de panne et remorquage suite à un accident ou à une panne. Le montant de la couverture est limité pour certaines prestations.	Illimité
	Assurance pneus	Dommages survenus aux pneus	500 CHF par événement
	Assistance aux personnes	Rapatriement au domicile sous surveillance médicale, voyage de retour supplémentaire, interruption de voyage	Illimité
	Frais de recherche et de sauvetage	Frais de recherche et de sauvetage	30 000 CHF
	Vol retardé	Frais d'hôtel, changement de réservation et téléphone en cas de correspondance manquée	2000 CHF
	Annulation	Annulation du voyage et départ différé	20 000 CHF

	Prestations de services	Étendue des prestations	Somme assurée par événement
Services	Travel Hotline	Informations téléphoniques sur les voyages, les hôpitaux et les problèmes médicaux mineurs	Service gratuit
	Service de blocage des cartes de crédit et de débit	Blocage des cartes bancaires, cartes postales, cartes de crédit et cartes de client en cas de vol, de cambriolage ou de perte	Service gratuit
	Blocage des téléphones portables	Blocage du téléphone portable en cas de vol, de cambriolage ou de perte	Service gratuit
	Home Care	Mise à disposition des numéros de téléphone des artisans en cas d'urgence à domicile	Service gratuit

!! Avant la fin de l'année gratuite, le client reçoit une lettre lui permettant de prolonger la couverture à des conditions spéciales !!